

**FICHE DE POSTE**  
**Plus de maîtres que de classes**  
Cirulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012

**Annexe 1**

<b>Etablissements</b>	Thouars A. France	0790552W	Circonscription de Thouars
	Argentonay	0790621W	Circonscription de Thouars
	Mauzé Thouarsais primaire	0790213C	Circonscription de Thouars
	Bouillé Loretz primaire	0790648A	Circonscription de Thouars
	Nueil-les-Aubiers	0790190C	Circonscription de Thouars
	Argenton l'Eglise élémentaire 0,5	0790624Z	Circonscription de Thouars
	Saint Martin de Sanzay primaire 0,5	0790411T	Circonscription de Thouars
	Val-en-Vignes élémentaire 0,5	0790493G	Circonscription de Thouars
	Val-en-Vignes élémentaire 0,5	0790650C	Circonscription de Thouars
	Val-en-Vignes élémentaire 0,5	0790756T	Circonscription de Thouars
	Bressuire J. Ferry élémentaire	0790656J	Circonscription de Bressuire
	Chiché primaire	0790530X	Circonscription de Bressuire
	Cerizay Pérochon élémentaire	0790491E	Circonscription de Bressuire
	Mauléon élémentaire	0790209Y	Circonscription de Bressuire
	Parthenay J. Prévert primaire	0790102G	Circonscription de Parthenay
	Amailoux primaire	0790610J	Circonscription de Parthenay
	Parthenay La Mara	0790955J	Circonscription de Parthenay
	St-Maixent Wilson élémentaire 0.5	0790396B	Circonscription de St-Maixent/Niort
	St-Maixent Pérochon primaire 0.5	0790399E	Circonscription de St-Maixent/Niort
	Pamproux élémentaire 0.5	0790098C	Circonscription de St-Maixent/Niort
	La Mothe St Héray élémentaire 0.5	0790238E	Circonscription de St-Maixent/Niort
	Niort P. Bert élémentaire	0790155P	Circonscription de St-Maixent/Niort
	Lezay élémentaire	0790758V	Circonscription de Melle
	Brioux sur Boutonne élémentaire	0790669Y	Circonscription de Melle
	Celles sur Belle Parsonneau él	0790675E	Circonscription de Melle
	Chef Boutonne élémentaire	0790519K	Circonscription de Melle
	Sauzé Vaussais élémentaire	0790761Y	Circonscription de Melle
	Melle Y. Mention-Verdier 0,5	0790223N	Circonscription de Melle
	Mauzé sur le Mignon élémentaire	0790211A	Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire
	St Hilaire La Palud élémentaire	0790470G	Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire
	Usseau 0.5	0790562G	Circonscription de Niort Ouest pré-élémentaire
	Niort J. Zay primaire	0790185X	Circonscription de Niort Sud
	Niort Pérochon primaire	0790170F	Circonscription de Niort Sud
	Niort Zola primaire	0790752N	Circonscription de Niort Sud
	Niort Coubertin primaire	0790720D	Circonscription de Niort Sud
	Niort Ferry élémentaire 0.5	0790159U	Circonscription de Niort Sud

<b>Profil des postes d'adjoint</b>	<p>Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.</p> <p>Cet emploi doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie.</p> <p>L'intervention d'un maître supplémentaire au sein d'une école s'inscrit dans le temps afin d'obtenir des résultats quantifiables (évaluation bilan des élèves concernés).</p>
<b>Missions pédagogiques</b>	<p>L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire ou d'y remédier si nécessaire.</p> <p>La priorité est donnée aux acquisitions relevant du niveau de CP. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.</p> <p>Ce dispositif doit s'inscrire dans le cadre du projet d'école. Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes ;</li> <li>- les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires.</li> </ul> <p>Aussi, différentes formes d'interventions pédagogiques peuvent être choisies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la co-intervention dans la classe avec le maître titulaire ;</li> <li>- la prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins ;</li> <li>- la mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipes qui diffèrent de l'organisation en classes, toujours en cohérence avec l'esprit des cycles ;</li> <li>- (...)</li> </ul> <p>Le maître supplémentaire n'a pas vocation à remplacer un enseignant titulaire absent. Ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées (comme les RASED) qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.</p>
<b>Diplôme requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sans objet</li> </ul>
<b>Postes d'adjoint Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maîtrise des savoirs enseignés</li> <li>▶ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>▶ Connaissance du système éducatif</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves</li> <li>▶ Capacité à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service</li> <li>▶ Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable</li> <li>▶ Adaptabilité</li> <li>▶ Dynamisme et disponibilité</li> <li>▶ Maîtrise des outils informatiques</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Statut du poste : enseignant du premier degré</li> <li>▶ Modalités de service : sans objet</li> <li>▶ Affectation à titre définitif sur un secteur de collège</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p style="text-align: center;"><b>La demande doit être faite via le serveur SIAM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les candidats seront entendus par l'inspecteur de circonscription concerné, de préférence dans l'école où le poste est implanté. L'entretien permettra de préciser la motivation des candidats pour ce type de poste et d'échanger sur la manière de l'appréhender. Un contact avec le directeur ou la directrice, sur la base du projet de l'école, est également attendu.</li> </ul>

**FICHE DE POSTE**  
**Scolarisation des enfants de moins de trois ans**

Circulaire MEN n°2012-202 du 18 décembre 2012

**Annexe 2**

<p><b>Etablissements</b></p>	<table border="1"> <tr> <td>Niort Jean Zay primaire</td> <td>Circonscription de Niort Sud</td> </tr> <tr> <td>Mauzé Sur Le Mignon maternelle</td> <td>Circonscription de Niort Ouest et Préélémentaire</td> </tr> </table>	Niort Jean Zay primaire	Circonscription de Niort Sud	Mauzé Sur Le Mignon maternelle	Circonscription de Niort Ouest et Préélémentaire
Niort Jean Zay primaire	Circonscription de Niort Sud				
Mauzé Sur Le Mignon maternelle	Circonscription de Niort Ouest et Préélémentaire				
<p><b>Profil des postes d'adjoint</b></p>	<p>L'enseignant devra avoir une connaissance approfondie du développement d'un jeune enfant.</p> <p>Il saura développer une capacité relationnelle avec les familles, fondée sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées.</p> <p>Il aura les compétences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser un espace-classe original, évolutif ;</li> <li>- organiser les apprentissages en alternant temps individuel, temps collectif ;</li> <li>- intégrer de façon systématique des interactions avec chaque enfant.</li> </ul> <p>Sa capacité à adapter l'emploi du temps en tenant compte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des besoins de l'enfant ;</li> <li>- de la progressivité de ses apprentissages ;</li> <li>- de la place à donner à la famille ;</li> </ul> <p>sera appréciée.</p>				
<p><b>Missions pédagogiques</b></p>	<p>Ce poste crée un environnement confortable pour que l'élève puisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer progressivement dans les apprentissages (sur 4 années) ;</li> <li>- éprouver du plaisir à venir à l'école ;</li> <li>- développer la créativité ;</li> <li>- amorcer un passage des règles familiales aux règles sociales de l'école, du langage de la maison au langage de l'école ;</li> <li>- éprouver de la curiosité vers le monde proche ;</li> <li>- se distancier petit à petit du non verbal pour privilégier le verbal dans la communication à l'autre et enrichir son vocabulaire.</li> </ul> <p>Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et des lieux de vie qui se distingue nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.</p> <p>Aussi, elle implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le respect des besoins des enfants (sommeil, alimentation, autonomie dans les gestes quotidiens) ;</li> <li>- l'aménagement du temps et de l'espace en lien avec les partenaires de l'école.</li> </ul> <p>C'est pourquoi on veillera à éviter tout forçage abusif en amont, notamment en ce qui concerne la propreté.</p> <p>En tout état de cause, ce poste doit contribuer à la mise en place des conditions les plus favorables à l'amorce d'une coéducation harmonieuse.</p>				
<p><b>Diplôme requis</b></p>	<p>► Sans objet</p>				

<b>Postes d'adjoint</b> <b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maîtrise des savoirs enseignés</li> <li>▶ Connaissance du développement d'un jeune enfant</li> <li>▶ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>▶ Connaissance du système éducatif</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Capacités à faire le lien avec les familles</li> <li>▶ Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves</li> <li>▶ Capacité à mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de service</li> <li>▶ Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable</li> <li>▶ Dynamisme et disponibilité</li> <li>▶ Maîtrise des outils informatiques</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Statut du poste : enseignant du premier degré</li> <li>▶ Modalités de service : sans objet</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p style="text-align: center;"><b>La demande doit être faite via le serveur SIAM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les candidats seront entendus par l'inspecteur de circonscription concerné, de préférence dans l'école où le poste est implanté. L'entretien permettra de préciser la motivation des candidats pour ce type de poste et d'échanger sur la manière de l'appréhender. Un contact avec le directeur ou la directrice, sur la base du projet de l'école, est également attendu.</li> </ul>

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire**  
**Elèves porteurs de Troubles du spectre autistique (TSA)**  
**ULIS TSA école**  
**Direction académique des Deux-Sèvres**

**Annexe 3**

<b>Etablissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poste à 100% Ecole élémentaire Ferdinand Buisson de Niort ;</li> <li>- poste à 100% Ecole primaire Jacques Prévert de Parthenay.</li> </ul>
<b>Profil du poste</b>	<p>L'enseignant permet d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de TSA orientés dans le dispositif.          Son action doit permettre l'inclusion scolaire des élèves.</p>
<b>Missions générales</b>	<p>Les missions de l'enseignant spécialisé de l'ULIS TSA école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une organisation pédagogique en classe, en collaboration avec les personnels du service médico-social (SESSAD TSA);</li> <li>- Assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'ULIS TSA, dans le cadre fixé par les PPS.</li> <li>- Concevoir, analyser, évaluer un enseignement adapté permettant à chaque élève d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- Evaluer finement les compétences des élèves et leurs progrès ;</li> <li>- Participer avec l'équipe pluridisciplinaire du service Médico-social, aux synthèses permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ;</li> <li>- Informer les familles de l'évolution des progrès dans l'acquisition des compétences visées par le PPS et ce en référence aux programmes de l'école élémentaire.</li> <li>- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'ULIS TSA, notamment en participant aux réunions et conseils de l'école ;</li> <li>- S'inscrire comme personne ressource auprès des enseignants de l'école pour l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> <li>- Planifier les interventions du personnel AVS-co, le cas échéant</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	CAPA-SH, CAPPEI parcours « coordonner un dispositif ULIS »
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du handicap, des troubles du spectre autistique et de leur impact sur les apprentissages.</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire n°2004-026 du 10-02-2004).</li> <li>- Connaissance des programmes de l'école élémentaire</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une expérience pédagogique en ASH reconnue ;</li> <li>- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ;</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;</li> <li>- Etre capable de s'adapter, d'être autonome ;</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ;</li> <li>- Maîtriser des outils informatiques ;</li> <li>- Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux et bénéfices de l'ULIS TSA.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</li> <li>- Modalités de service : <b>l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</b></li> </ul>
<b>Eléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408)</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau.

**Modalités de  
candidature**

**Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.**

Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise , IEN ASH.

Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.

**La commission se réunira entre le 28 mars et le 4 avril 2018.**

L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.

L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation « enseigner en unité d'enseignement ».

Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

**FICHE DE POSTE**  
**Unité Pédagogique pour Elèves Arrivants – UPE2A**  
(Circulaire ministérielle 2012-141 du 2 octobre 2012)

**Annexe 4**

<b>Etablissement</b>	<table border="1"> <tr> <td>Bressuire J. Ferry</td> <td>Circonscription de Bressuire</td> </tr> <tr> <td>Niort E. Pérochon</td> <td>Circonscription de St Maixent/Niort</td> </tr> <tr> <td>Thouars A. France 0.5</td> <td>Circonscription de Thouars</td> </tr> <tr> <td>Melle Y. Mention-Verdier 0.5</td> <td>Circonscription de Melle</td> </tr> <tr> <td>Niort P. de Coubertin</td> <td>Circonscription de Niort Sud</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	Bressuire J. Ferry	Circonscription de Bressuire	Niort E. Pérochon	Circonscription de St Maixent/Niort	Thouars A. France 0.5	Circonscription de Thouars	Melle Y. Mention-Verdier 0.5	Circonscription de Melle	Niort P. de Coubertin	Circonscription de Niort Sud		
Bressuire J. Ferry	Circonscription de Bressuire												
Niort E. Pérochon	Circonscription de St Maixent/Niort												
Thouars A. France 0.5	Circonscription de Thouars												
Melle Y. Mention-Verdier 0.5	Circonscription de Melle												
Niort P. de Coubertin	Circonscription de Niort Sud												
<b>Profil du poste</b>	<p>Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1<sup>er</sup> degré, l'enseignant en UPE2A enseigne auprès d'Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) du 1<sup>er</sup> degré.</p> <p>Il est chargé de l'accueil, de l'inclusion, de l'accompagnement, de l'évaluation et du suivi des élèves allophones, arrivés en France sans maîtrise de la langue française et des apprentissages.</p> <p>=&gt; Postes UPE2A Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.5 ETP sur l'école primaire Anatole France de Thouars : poste itinérant prenant prioritairement les EANA des écoles élémentaires de Thouars et ses environs. Des prises en charge d'EANA seront à envisager sur le reste de la circonscription ;</li> <li>- 1 ETP sur l'école élémentaire Jules Ferry de Bressuire : poste itinérant prenant en charge les EANA des écoles de Bressuire et ses environs et de Nueil les Aubiers. Des prises en charge d'EANA seront à envisager sur le reste de la circonscription ;</li> </ul> <p>=&gt; Postes UPE2A Sud constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.5 ETP sur l'école élémentaire Mention Verdier de Melle : poste itinérant prenant en charge les EANA de l'école Mention Verdier de Melle et ses environs. Des prises en charge d'EANA seront à envisager sur le reste de la circonscription ;</li> <li>- 0.5 ETP sur l'école primaire Coubertin de Niort : poste itinérant prenant en charge les EANA des écoles Pierre de Coubertin et Jules Ferry ;</li> <li>- 1 ETP sur l'école primaire Pérochon de Niort : poste itinérant prenant en charge les EANA de l'école primaire Pérochon de Niort et des autres écoles de Niort.</li> </ul>												
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des élèves allophones arrivants.</li> <li>- Evaluer les compétences des élèves allophones nouvellement arrivés et proposer un premier parcours de scolarisation.</li> <li>- Enseigner le français oral et écrit comme langue seconde pour tout élève allophone, scolarisé, peu scolarisé ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine.</li> <li>- Travailler avec l'équipe d'école pour une scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dans le respect des horaires d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré avec une souplesse d'organisation.</li> <li>- Assurer avec le directeur de l'école la liaison avec les familles, les associations et les autres organismes référents.</li> <li>- Evaluer chaque élève EANA selon les items du socle commun de compétences et de connaissances.</li> <li>- Travailler en lien étroit avec la coordinatrice départementale CASNAV (chargée de mission pour les parcours scolaires singuliers), l'équipe CASNAC académique et l'IEC de circonscription.</li> </ul>												

<b>Diplôme requis</b>	- Sans objet
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et intérêt pour les publics concernés</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>- Connaissance du système éducatif</li> <li>- Connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des EANA</li> <li>- Expériences en enseignement du français langue seconde et/ou français langue étrangère (certification FLS et/ou diplôme FLE souhaités).</li> <li>- Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (expérience du CP)</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de travailler en partenariat et en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation et d'aptabilité (changements ou réajustements des prises en charge tout au long de l'année).</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<p>Néant</p> <p>(Obligation réglementaire de service hebdomadaire : 24 heures + 3 heures)</p>
<b>Eléments de rémunération</b>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<b>Personne à contacter</b>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p style="text-align: center; color: red;">La commission se réunira entre le 28 mars et le 4 avril 2018</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Conseiller pédagogique de circonscription**

**Annexe 5**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, Circonscription de Melle
<b>Profil du poste de coordonnateur</b>	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes.</p> <p>Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <p>Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1er degré, il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.</p> <p>Il a pour mission le suivi et l'accompagnement des enseignants de la circonscription, prioritairement ceux qui entrent dans le métier, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.</p>
<b>Missions pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister l'Inspecteur de l'Education Nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription.</li> <li>- Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales.</li> <li>- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations de circonscription.</li> <li>- Former, accompagner, conseiller et évaluer.</li> <li>- Former et suivre les enseignants stagiaires.</li> <li>- Former et accompagner les néo-titulaires.</li> <li>- Contribuer à la formation continue et initiale dans le cadre des animations pédagogiques et du plan départemental de formation.</li> <li>- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'écoles ou de classes.</li> <li>- Impulser les actions inter-degrés, y participer.</li> <li>- Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves.</li> <li>- Représenter l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande.</li> <li>- Participer, à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, à des conseils des maîtres, à des réunions d'équipes éducatives, à des conseils école/collège.</li> <li>- Participer aux jurys d'examens et concours.</li> <li>- Actualiser ses connaissances pédagogiques et réglementaires.</li> <li>- Apporter son expertise aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels.</li> </ul>
<b>Quotité de service</b>	- Temps plein

<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du développement d'un jeune enfant</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>- Connaissance du système éducatif</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.</li> <li>- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</li> <li>- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité</li> <li>- Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions</li> </ul>
<b>Conditions particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut du poste : Détenteur du CAFIPEMF</li> <li>- Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</li> </ul>
<b>Éléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon + 27 points de NBI</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation à <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le <b>27 mars 2018</b>.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p style="text-align: center; color: red;"><b>Cette commission se tiendra entre le 28 mars et le 4 avril 2018.</b></p>

**FICHE DE POSTE**  
**Conseiller pédagogique du département**  
**Spécialité : ENSEIGNEMENT ET NUMERIQUE**

**Annexe 6**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
<b>Profil des postes de CPD</b>	<p>Le Conseiller Pédagogique départemental enseignement et numérique exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et académiques. Il participe à la mise en œuvre du programme de travail départemental arrêté par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.</p> <p>Il anime et coordonne, sous la responsabilité de l'IANA, l'équipe des professeurs des écoles référents pour les usages du numérique Il apporte son soutien aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels de l'institution.</p>
<b>Missions pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner la politique départementale de développement des usages du numérique au service des programmes d'enseignement</li> <li>➤ Impulser et coordonner des actions départementales et de circonscription, proposer de nouveaux partenariats.</li> <li>➤ Assister l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires</li> <li>➤ Accompagner les choix pour l'équipement des écoles en matériels en lien avec les équipes de circonscription et les collectivités`</li> <li>➤ Aider à l'élaboration de projets d'écoles ou de classes et assurer en lien avec les enseignants référents des usages du numérique et les équipes de circonscription leur accompagnement</li> <li>➤ Participer à la réflexion dans les groupes d'impulsion au numérique des réseaux ECLORE</li> <li>➤ Accompagner la rédaction de conventions partenariales et décliner les modalités de mise en oeuvre</li> <li>➤ Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations départementales.</li> <li>➤ Former, accompagner, conseiller, évaluer dans le cadre de la formation initiale et la formation continue</li> <li>➤ Enrichir et faire évoluer les ressources pédagogiques départementales en intégrant la dimension du numérique</li> <li>➤ Assister les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils numériques</li> <li>➤ Contribuer à la conception et au suivi de parcours M@gistère.</li> <li>➤ Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec les services de l'inspection académique.</li> <li>➤ Répondre aux enquêtes académiques, ministérielles et accompagner les écoles dans cette démarche.</li> <li>➤ Coordonner les différents appels à projets pour le plan numérique</li> <li>➤ Faire valoir les orientations académiques sur le département en relation avec le DANE</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	➤ CAFIPEMF option enseignement et numérique

<b>Postes de CPC</b> <b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance du développement d'un jeune enfant</li> <li>➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>➤ Connaissance du système éducatif</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.</li> <li>➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</li> <li>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ Etre capable de développer des partenariats, travailler en partenariat</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</li> <li>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</li> <li>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>➤ avoir une bonne connaissance des usages du numérique</li> <li>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Statut du poste : CAFIPEMF option Enseignement et Numérique</li> <li>➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</li> </ul>
<b>Eléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Traitement selon le grade et l'échelon + 27 points de NBI + indemnité de fonctions (408)</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p><b>Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae</b> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres. Ces documents serviront de support à l'entretien.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission présidée par l'IEN-A.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et 4 avril 2018.</b></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF option Enseignement et Numérique.</p>



<b>Diplôme requis</b>	➤ CAPA-SH ou CAPPEI et CAFIPEMF
<b>Postes de CPC Connaissances requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance du développement d'un jeune enfant, du profil des élèves à besoins éducatifs particuliers et des réponses à apporter.</li> <li>➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du référentiel de l'enseignant spécialisé.</li> <li>➤ Connaissance du système éducatif et du fonctionnement des établissements médico-sociaux, services de médicaux et hospitaliers.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.</li> <li>➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</li> <li>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</li> <li>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</li> <li>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Statut du poste : CAFIPEMF</li> <li>➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</li> </ul>
<b>Eléments de rémunération</b>	➤ Traitement selon le grade et l'échelon + 27 points de NBI
<b>Personne à contacter</b>	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation à <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le <b>27 mars 2018</b>.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN dont l'IEN ASH</p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise , IEN ASH.</u></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p> <p>L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation : « enseigner en unité d'enseignement ».</p> <p>Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et 4 avril 2018.</b></p>

**FICHE DE POSTE**  
**Coordonnateur du Service d'Assistance pédagogique à domicile (SAPAD)**

**Annexe 8**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100% implanté au GPA, 11 Rue de la Convention, 79000 Niort.
<b>Profil du poste</b>	L'enseignant coordonnateur assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
<b>Missions générales</b>	<p>Les missions de l'enseignant coordonnateur, suite à la demande d'APAD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacts systématiques (par téléphone ou courriel) avec la famille, l'établissement scolaire, le médecin scolaire et éventuellement l'établissement de soins pour préciser le projet de scolarisation</li> <li>• Recherche d'enseignants volontaires dans ou en dehors l'établissement de l'élève</li> <li>• Elaboration en concertation de l'emploi du temps de l'élève</li> <li>• Si possible, organisation d'une réunion (équipe éducative ou ESS) avec la famille et les enseignants pour présenter la maladie et les précautions éventuelles à prendre (sur l'ensemble du département)</li> <li>• Contacts réguliers avec famille et enseignants pour suivi de l'accompagnement</li> <li>• Représentation des enseignants « hors établissement » lors des réunions concernant l'élève au sein de son établissement scolaire, de son lieu d'accueil ou du centre de soins.</li> <li>• « Veille téléphonique » pour répondre aux demandes, inquiétudes ou interrogations aussi bien des familles, des enseignants que des établissements scolaires</li> <li>• Modifications éventuelles des modalités de l'accompagnement en fonction de l'état de santé de l'élève et/ou des disponibilités des enseignants</li> <li>• Rencontre bimensuelle à l'Unité pour adolescents à Niort pour mettre en place et suivre les accompagnements pédagogiques des jeunes hospitalisés</li> <li>• Présentation du dispositif SAPAD aux directeurs d'école (réunion de rentrée) ou aux enseignants (salon des Editeurs)</li> </ul> <p>Mission administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers aux familles, aux enseignants intervenants et éventuellement à la structure où se déroulent les cours pour préciser l'emploi du temps et les modalités du dispositif Sapad.</li> <li>• Elaboration de l'ordre de mission des enseignants et transmission pour validation à l'établissement du professeur (2<sup>nd</sup>e degré) ou à la DSDEN (1<sup>er</sup> degré et retraités 2<sup>nd</sup> degré).</li> <li>• Chaque mois, collecte des relevés d'intervention et transmission des heures effectuées aux services du Rectorat ou de la DSDEN.</li> <li>• Chaque mois, établissement des chèques de remboursement des frais de déplacement des intervenants.</li> <li>• Si dossier « assurance » : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ préparation d'un devis estimatif du coût de l'Apad</li> <li>➤ élaboration de la DUE et préparation des éléments pour le contrat de travail</li> <li>➤ préparation des éléments pour l'élaboration du bulletin de salaire</li> <li>➤ en fin de mission, préparation de la facture d'Apad et transmission à l'assurance</li> </ul> </li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	Certificat d'aptitudes professionnelles aux fonctions de professeur des écoles.

<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>- Connaissance du système éducatif.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ;</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;</li> <li>- Etre capable de s'adapter, d'être autonome ;</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ;</li> <li>- Maîtriser des outils informatiques ;</li> <li>- Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut du poste : enseignant du premier degré</li> <li>- Modalités de service : <b>l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</b></li> </ul>
<b>Eléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau.
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p> <p>Cette commission se tiendra entre le 28 mars et le 4 avril 2018.</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant mis à la disposition du SESSAD ITEP Nord(GPA),**  
**Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile ITEP**

**Annexe 9**

<b>Etablissement</b>	- poste 100% au SESSAD ITEP Nord (GPA) implanté à Bressuire.
<b>Profil du poste</b>	<p>L'enseignant spécialisé rattaché au SESSAD intervient dans un service médico-social agréé pour accompagner des « enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. » (Décret n°2005-11 sur les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP). Les services de type SESSAD qui interviennent dans le champ des ITEP « sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité ». L'intérêt de cette démarche est de faire en sorte que le jeune concerné reste dans son environnement de vie. Ce type d'intervention est particulièrement préconisé « lorsque le maintien à l'école est possible dans les conditions courantes. » (Circulaire n°2007-194 sur les ITEP et la prise en charge des enfants accueillis).</p> <p>Le secteur d'intervention concerne le nord Deux-Sèvres auprès de jeunes âgés de 6 à 18 ans, scolarisés en primaire, collège ou lycée répartis dans le périmètre du service soit environ dans un rayon de 40 km autour de Bressuire. Ce secteur englobe tout le nord Deux-Sèvres, ville de Parthenay comprise.</p>
<b>Missions générales</b>	<p>Après les différentes étapes nécessaires à l'observation de l'enfant ou adolescent par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, un projet d'accompagnement (PPA) est élaboré. L'enseignant, s'il intervient, doit en assurer le versant pédagogique.</p> <p>La mission est de <b>favoriser l'inclusion scolaire, l'autonomie et l'épanouissement des jeunes</b> par :</p> <p>- <u>L'aide apportée à l'élève :</u></p> <p>L'accompagnement se fait principalement dans l'établissement scolaire ou au SESSAD, parfois au domicile de l'élève. La durée de l'accompagnement est variable selon le projet de l'élève.</p> <p>L'intervention dans l'établissement scolaire peut se faire :</p> <p>1. <u>dans la classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auprès de l'élève pour l'accompagner au sein de l'activité proposée par l'enseignant de la classe.</li> <li>- Activité proposée par l'enseignant spécialisé en coordination avec l'enseignant de la classe.</li> <li>- Observation de l'élève sans intervention.</li> </ul> <p>2. <u>dans un local de l'établissement hors de la classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement individuel</li> <li>- Accompagnement en petits groupes pour des activités de remédiation spécifiques</li> </ul> <p>3. <u>au SESSAD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement individuel</li> <li>- Accompagnements en petits groupes avec d'autres enfants suivis par le service</li> <li>- Co-intervention, avec un autre professionnel du service, auprès d'un groupe</li> </ul> <p>- <u>Le soutien aux enseignants :</u></p> <p>L'objectif est d'aider les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement des difficultés psychologiques sur les apprentissages et à les prendre en compte.</p> <p>Concrètement, ce soutien aux enseignants pourrait se faire de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecouter les difficultés et les besoins,</li> <li>- Echanger les points de vue,</li> <li>- Apporter un regard, une expertise d'enseignant spécialisé,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux équipes pédagogiques de mieux connaître le fonctionnement d'un SESSAD,</li> <li>- Analyser conjointement les difficultés, les compétences et les besoins de l'élève,</li> <li>- Participer à des observations, des évaluations,</li> <li>- Travailler avec l'enseignant et l'AVS ; être ressource, si besoin, pour l'AVS.</li> </ul> <p><u>-Le partenariat pour assurer la cohérence entre le projet scolaire et le projet de vie global des jeunes</u> L'enseignant spécialisé est un interlocuteur privilégié entre l'équipe pédagogique et le SESSAD, notamment en cas de problème.</p> <p>Il participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'élève, et veille à l'articulation avec les volets éducatifs et thérapeutiques du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).</p> <p>L'enseignant, l'enseignante participe régulièrement aux réunions internes du SESSAD. Il fait partager les préoccupations de l'école en tant qu'observateur, observatrice privilégié et apporte à l'équipe ses compétences, son regard sur la dimension pédagogique.</p> <p>L'enseignant spécialisé travaille en lien avec l'enseignant référent, et participe aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS).</p> <p>Il est également en lien avec les familles : des rencontres peuvent être organisées pour parler de leur enfant, de ses progrès, ses difficultés en classe. Leur association est assurée en lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, notamment pour les étapes d'évaluation, de régulation, d'orientation pour le suivi du volet pédagogique du projet individuel.</p>
<b>Diplôme requis</b>	CAPA-SH ou CAPPEI
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017).</li> <li>➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico sociaux</li> <li>➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles du comportement,</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitude à la communication,</li> <li>• aptitude au travail en équipe,</li> <li>• capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs)</li> <li>• expérience de gestion de groupe.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<p>ORS : celle d'un PE spécialisé</p> <p>Conformément à la convention signée entre M le Directeur Académique des Services de l'EN et le président du GPA,</p> <p><b>ARTICLE 5 : CONDITION D'EXECUTION DE TRAVAIL</b> - <i>Le personnel mis à disposition exerce selon l'horaire préétabli entre les deux signataires de cette convention. Ces personnels sont soumis au règlement de fonctionnement général de GPA79-16 et notamment au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique telle qu'organisée au sein de l'Éducation Nationale. Toute mesure disciplinaire ne pourra être effectuée que par celle-ci après signalement par GPA79-16.</i></p> <p><i>GPA79-16 s'engage à permettre au personnel mis à disposition l'accès aux équipements collectifs dans les mêmes conditions que pour ses propres personnels.</i></p> <p><b>ARTICLE 6 : REMUNERATION</b> - <i>Ce personnel reste rémunéré par l'Éducation Nationale.</i></p> <p><i>Dans le cas où GPA79-16 demanderait l'exécution de missions ou d'heures supplémentaires, celles-ci seront prises en charge par GPA79-16. Dans ce cas, un bulletin de salaire sera établi par GPA79-16 et remis à l'intéressé.</i></p> <p><b>ARTICLE 7 : DEPLACEMENTS</b>- <i>Un véhicule de service est fourni par GPA 79-16 pour tout déplacement professionnel. En cas d'impossibilité, les déplacements occasionnés dans le cadre de l'activité des services seront remboursés par GPA79-16 au personnel mis à disposition sur la base des taux en vigueur au sein de l'Éducation Nationale.</i></p>
<b>Éléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408)</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Peraudeau Laure
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p> <p>Cette commission se tiendra entre le 28 mars et le 4 avril 2018</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p> <p>L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation : « enseigner en unité d'enseignement ».</p> <p>Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant mis à la disposition du**  
**Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Inclusion**  
**scolaire (S3AIS)**

Annexe 10

<b>Etablissement</b>	<p>2 Postes aux S3AIS rattachés soit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ETP rattaché au SESSAD - Sud Deux-Sèvres (susceptible vacant)</li> <li>- 0.5 ETP rattaché au SESSAD - Nord Deux-Sèvres (vacant) couplé au poste 0.5 enfants du voyage Bressuire</li> </ul>
<b>Profil du poste</b>	<p>L'enseignant, l'enseignante permet la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles ou TFV et d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de ces troubles, en termes d'outils adaptés et en termes d'accompagnement et de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> D ayant à enseigner à des élèves porteurs de TFV ainsi qu'aux AVS.</p> <p>En ce sens, il permet l'inclusion scolaire des élèves ayant des TFV.</p>
<b>Missions générales</b>	<p><u>Les missions sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'accompagnement des enseignants pour permettre la scolarisation de tous les élèves TFV,</li> <li>➤ l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte des spécificités des troubles visuels,</li> <li>➤ l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TFV scolarisé dans l'ordinaire,</li> <li>➤ l'accompagnement du processus d'insertion sociale voire professionnelle selon l'âge de l'élève et dans une recherche permanente de son autonomie,</li> <li>➤ l'aide à l'élaboration du projet individuel d'orientation pour un parcours de vie de ces élèves,</li> <li>➤ le partenariat de l'éducation nationale avec le service de soins.</li> </ul> <p><u>L'enseignant, l'enseignante doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ veiller à la prise en compte, selon les besoins spécifiques de chaque élève, des objectifs du projet personnalisé de scolarisation,</li> <li>➤ assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger, l'apprentissage de modalités de communication et d'inclusion sociale,</li> <li>➤ évaluer, afin de contribuer au développement des élèves, les suppléances sensorielles et les stratégies de compensation mises en œuvre,</li> <li>➤ posséder la maîtrise du braille intégral, abrégé, des notations spécifiques pour en assurer les enseignements auprès des élèves,</li> <li>➤ participer au travail interdisciplinaire au cours des réunions de synthèse,</li> <li>➤ concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet d'enseignement ou d'aide pédagogique individuelle de l'élève, et l'articuler avec le projet éducatif et thérapeutique,</li> <li>➤ adapter l'approche pédagogique des disciplines, concevoir des intersections des champs disciplinaires dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs,</li> <li>➤ prendre en compte dans l'action pédagogique les aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies (vidéo loupe, ordinateur, Perkins,...),</li> <li>➤ utiliser et concevoir si nécessaire des supports pédagogiques adaptés,</li> <li>➤ favoriser la mise en œuvre de l'inclusion scolaire, dans ses différentes modalités,</li> <li>➤ présenter aux parents le cadre et le travail proposés à leur enfant et créer des relations de confiance et de collaboration avec la famille</li> </ul> <p>Les enseignants sont rattachés chacun au S3AIS du GPA-PEP 79-16 dont le siège est au 11, rue de la convention 79000 NIORT.</p>
<b>Diplôme requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CAPASH, CAPPEI</li> </ul>

<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</li> <li>➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004)</li> <li>➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico-sociaux</li> <li>➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles des fonctions visuelles</li> <li>➤ Maîtrise du braille littéraire et du braille mathématique</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aptitude à la communication,</li> <li>➤ aptitude au travail en équipe et grande disponibilité,</li> <li>➤ capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs)</li> <li>➤ expérience de gestion de groupe,</li> <li>➤ aptitude à animer des réunions.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	ORS : à étudier en lien avec le service des emplois et des enseignants de la DSDEN et le service de soins (cela permet la présence aux heures de synthèse et celle aux réunions de partenariat (service, institutionnelle, inter S3AIS)
<b>Éléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408)</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise , IEN ASH.</u></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p> <p>L'enseignant.e s'engagera à suivre le parcours de formation : « enseigner en unité d'enseignement ».</p> <p>Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et 4 avril 2018.</b></p>

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant spécialisé mis à disposition de la MDPH (maison  
départementale des personnes handicapées)**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, MDPH
<b>Profil du poste</b>	Le Coordonnateur scolarité mis à la disposition de la MDPH est un enseignant spécialisé, une enseignante spécialisée qui exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et du responsable de la section enfants. Il apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation. Il est affecté à la MDPH 79, 68 rue Alsace-Lorraine 79000 NIORT
<b>Missions</b>	<p><b>Les missions du/de la coordonnateur scolarité mis à disposition de la MDPH aura pour missions principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés;</li> <li>- assurer les liaisons et les articulations avec les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er degré, les enseignants référents, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements;</li> <li>- animer l'équipe pluridisciplinaire et coordonner l'instruction des dossiers à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le projet personnalisé de scolarisation (PPS);</li> <li>- participer et contribuer à l'élaboration du PPS que le MDPH rédige.</li> <li>- présenter les dossiers en CDA et participer à leur suivi pour les questions relatives à la mise en œuvre du PPS;</li> <li>- contribuer à la formation et l'information auprès des personnels de l'éducation nationale et des organismes partenaires de la MDPH pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap;</li> <li>- assurer toute mission spécifique liée à son expertise à la demande du responsable d'unité ou de la directrice MDPH (représentation de la MDPH, participation à des colloques, réunions nationales...).</li> </ul> <p><b>Relations hiérarchiques</b></p> <p>L'enseignant mis à disposition de la MDPH est placé sous l'autorité de la directrice de la MDPH des Deux-Sèvres et la responsabilité fonctionnelle du responsable de l'unité enfants. Il est soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement de la MDPH. L'enseignant demeure rattaché pédagogiquement et hiérarchiquement à l'IA-DASEN.</p>
<b>Diplôme requis</b>	- CAPA-SH, CAPPEI
<b>Connaissances requises</b>	- Connaissance des profils d'élèves à besoins éducatif particuliers ; - Connaissance réglementaire des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Connaissance des moyens de compensation d'une situation de handicap à l'école ; - Connaissance des missions et modalités de prise en charge des différents personnels auprès de l'élève en situation de handicap.

<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer des réunions et travailler en équipe pluri professionnelle ;</li> <li>- Elaborer des outils de travail et de communication ;</li> <li>- Rédiger des écrits professionnels ;</li> <li>- Maîtriser les outils informatiques (traitement de textes, tableur) ;</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<p>- Statut du poste :</p> <p><u>Cycle de travail :</u></p> <p>La durée hebdomadaire de travail est répartie sur 9 demi-journées. L'organisation de l'année est maintenue sur la base d'une durée annuelle de 1607 heures.</p> <p>Conformément à la convention signée entre la MDPH et M le DASEN, « <i>l'emploi à temps plein est travaillé selon le calendrier scolaire.</i> »</p> <p><u>Permis : B</u> (véhicules de services à disposition)</p> <p>- Modalités de service : <b>l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</b></p>
<b>Eléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408) si titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise , IEN ASH.</u></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p> <p>L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation : « Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ».</p> <p>Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et 4 avril 2018.</b></p>

**FICHE DE POSTE**  
**Coordonnateur pédagogique - Unité d'enseignement en ITEP**

**Annexe 12**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 50% coordination pédagogique et 50% enseignement en ITEP
<b>Profil du poste</b>	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
<p><b>Missions générales</b></p> <p><b>Organisation de l'unité d'enseignement</b></p> <p><b>Le projet pédagogique</b></p>	<p>➤ Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;</p> <p>➤ Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ;</p> <p>➤ Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;</p> <p>➤ Le coordonnateur pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le coordonnateur pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant.</p> <p>➤ Le coordonnateur est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur.</p> <p>➤ Il travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.</p> <p>➤ Le coordonnateur pédagogique est membre (sans voix délibérative) du conseil de vie sociale de l'établissement.</p> <p>➤ Dans le cadre des enseignements dispensés au titre de participation des usagers à la citoyenneté, il coordonne et anime la phase préparatoire de cette instance, en lien avec les équipes éducatives et les délégués des élèves.</p> <p>Le coordonnateur pédagogique veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires.</li> <li>- la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves :</li> </ul> <p>les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques.</li> </ul> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement et rédigé par le coordonnateur pédagogique, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir</p>

<p><b>Le suivi de la scolarisation</b></p>	<p>des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent définis aux articles D. 351-3 à D.351-9 du code de l'éducation.</p> <p>Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés à chaque élève en lien avec son projet de vie.</p> <p>Le coordonnateur pédagogique de l'UE assiste à l'équipe de suivi de la scolarisation. Il assure au sein de l'établissement la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ou PPS de chaque élève. Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p>
<p><b>Diplôme requis</b></p>	<p>➤ CAPASH, CAPPEI</p>
<p><b>Connaissances requises</b></p>	<p>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</p> <p>➤ Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017).</p> <p>➤ Connaissance du système éducatif</p>
<p><b>Compétences attendues</b></p>	<p>➤ Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</p> <p>➤ Savoir rendre compte.</p> <p>➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</p> <p>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</p> <p>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</p> <p>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</p> <p>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</p> <p>➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</p> <p>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</p>
<p><b>Conditions particulières d'exercice</b></p>	<p>- Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</p> <p>- Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
<p><b>Éléments de rémunération</b></p>	<p>- Traitement selon le grade et l'échelon ;</p> <p>- indemnité 1994 (enseignement en SEGPA) ;</p> <p>- indemnité 408 (si l'enseignant détient le CAPA-SH ou le CAPPEI)</p>
<p><b>Personne à contacter</b></p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</p>
<p><b>Modalités de candidature</b></p>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise, IEN ASH.</u></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p> <p>L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation : « enseigner en unité d'enseignement ».</p> <p>Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et le 4 avril 2018</b></p>



**FICHE DE POSTE  
COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL ECLORE  
Ecole Collège Lycée pour l'orientation et la  
réussite des élèves**

**Annexe 13**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, DSDEN Niort
<b>Missions générales</b>	<p>La mission qui vous est assignée s'inscrit dans le cadre de la stratégie académique et de la mise en place des réseaux ECLORE (Ecole Collège Lycée pour l'Orientation et la réussite des Elèves).</p> <p>Cette mission se réalise dans le cadre de la fonctionnalité du dispositif ECLORE : un outil au service de la mise en œuvre du projet académique ayant pour finalité de faire réussir tous les élèves par la mise en place et le repérage de dispositif visant à améliorer les pratiques professionnelles.</p> <p>La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard des champs d'interventions suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le pilotage, le suivi et l'accompagnement</b></li> </ul> <p>Le coordonnateur départemental ECLORE assure l'interface entre d'une part, les comités de pilotage et bureaux des réseaux et inter réseaux, d'autre part le directeur académique et la cellule de suivi académique. Le coordonnateur assure une mission d'information et de conseil auprès du DASEN et pourra se voir attribuer d'autres missions au regard des besoins des réseaux et/ou du département.</p> <p>Sa mission consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Sur un plan méthodologique à participer au suivi départemental des réseaux et inter réseaux et contribuer avec les équipes à la recherche d'indicateurs sur les effets des actions sur les élèves (liaison avec la réussite scolaire, le climat scolaire et l'orientation) ;</li> <li>· A assurer le suivi de chaque réseau et inter-réseau en lien avec les axes de travail envisagés et en cohérence avec le projet académique ;</li> <li>· A participer aux comités de pilotage, à suivre les comptes rendus de réunions et actions des réseaux, à produire notes et synthèses ;</li> <li>· A apporter des ressources et une aide technique aux coordonnateurs.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>La formation</b></li> </ul> <p>Le coordonnateur départemental ECLORE doit engager avec les équipes, un travail d'analyse de besoins des personnels, recenser les besoins de formation des équipes d'établissements en liaison avec la DAFOP et l'ESPE, principalement dans le cadre de besoins inter-catégoriels et inter-cycles.</p> <p>Faciliter et aider à la mise en place d'actions sur site, au plus près des besoins en termes de développement des pratiques professionnelles et de formations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Les pratiques innovantes</b></li> </ul> <p>Mettre en place un suivi et une identification de pratiques professionnelles innovantes principalement dans le cadre des formes scolaires et du geste professionnel, en liaison avec le CARDIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>La communication et l'information</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Le Coordonnateur départemental ECLORE doit recueillir les informations et mettre à jour les moyens de communication mis à disposition des réseaux ;</li> <li>· Il participe aux évaluations telles qu'elles sont définies ou proposées dans les réseaux et interréseaux dans le cadre du cahier des charges ;</li> <li>· Il organise la communication au plus près des usagers, afin d'informer les enseignants et les équipes sur la vie des réseaux.</li> <li>· Il assure le lien avec les différents dispositifs de communication académiques (qui peuvent être déclinés au niveau départemental).</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<p>Votre implication personnelle et votre action concrète selon les axes précédemment définis sont décisives pour la réalisation effective des objectifs du projet académique.</p> <p>Vous pourrez vous appuyer, dans le cadre de cette mission, sur l'expertise et sur l'appui des corps d'inspection, des conseillers techniques et des services académiques, en veillant au lien étroit avec la cellule académique.</p>

<p><b>Conditions particulières d'exercice</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Statut du poste : poste à profil</li> <li>➤ Durée de deux années scolaires</li> <li>➤ La présente fiche de poste servira de support à l'entretien professionnel en fin de troisième année. En cas de mobilité avant ce terme, vous aurez à produire un rapport d'activités.</li> <li>➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</li> </ul>
<p><b>Éléments de rémunération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) = 200 € / mois (décret n°2014-940 du 20 août 2014)</li> </ul>
<p><b>Personne à contacter</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Madame Carole GASCHARD – DSDEN79</li> </ul>
<p><b>Modalités de candidature</b></p>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement (N°873)</b></p> <p>Audition devant une commission présidée par l'IA-DASEN et composée de Madame Carole Gaschard, chargée de mission 2nd degré.</p> <p>Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement au service des emplois et des enseignants des écoles <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le <b>27 mars 2018.</b>, une lettre de motivation et un CV.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Gaschard, chargée de mission auprès du directeur académique – 05.17.84.02.59.</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Responsable Local de l'Enseignement (RLE) à la maison**  
**D'arrêt de Niort**

Annexe 14

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, à la Maison d'Arrêt de Niort
<b>Profil du poste</b>	L'enseignement se déroule à la Maison d'arrêt de Niort auprès des personnes détenues. Il comporte un bilan des acquis à l'accueil et l'acquisition de nouvelles compétences pour préparer à la sortie.
<b>Missions générales</b>	L'enseignement consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueillir les détenus et répondre à leurs besoins en tenant compte et de la durée de leur peine.</li> <li>➤ Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux adultes de moins de 25 ans et à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française.</li> <li>➤ Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.</li> <li>➤ Accompagner la préparation des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.</li> <li>➤ Assurer la coordination de l'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire.</li> <li>➤ Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et avec les activités de la formation professionnelle.</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	➤ CAPA-SH, CAPPEI
<b>Connaissances requises</b>	- ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif ainsi que des dispositifs de formation professionnelle (VAE, VAP, Enseignement à distance, etc...)
<b>Compétences attendues</b>	➤ Disponibilité, capacité à communiquer, à travailler en équipe. ➤ Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire. ➤ Capacité à travailler en partenariat et adaptabilité à un milieu spécifique. ➤ Compétences en informatique.
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	➤ Statut du poste : poste à profil
<b>Éléments de rémunération</b>	➤ Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité 603 (enseignement en milieu pénitentiaire + indemnité 408 (si l'enseignant détient le CAPA-SH ou le CAPPEI)
<b>Personne à contacter</b>	➤ Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b> Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission. Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise, IEN ASH. L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI. L'enseignant s'engagera à suivre le parcours de formation : « Enseignant chargé de l'enseignement en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé ». Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. <p style="text-align: center; color: red;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et 4 avril 2018.</b></p>

**Cadre réglementaire**

- Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n°17 du 23 avril.
- L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'inspection de l'Education Nationale.

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant en UEE IME**  
**Direction académique des Deux-Sèvres**

<b>Etablissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.5 UEE sur l'école de Pompaire + 0.25 décharge de direction de l'école primaire du Tallud + 0.25 décharge de direction de l'école élémentaire de Pompaire.</li> <li>- 0.5 UEE sur l'école de St Léger de la Martinière + 0.5 sur l'IME de Melle</li> <li>- 0.5 UEE sur l'école élémentaire d'Echiré + 0.5 IME de Niort.</li> </ul>
<b>Profil du poste</b>	L'enseignant permet d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves orientés en établissement médico éducatif.
<b>Missions générales</b>	<p>Les missions de l'enseignant spécialisé de l'Unité d'Enseignement Externalisée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir un enseignement adapté permettant à chaque élève de l'UEE d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- évaluer finement les compétences des élèves et ses progrès afin de pouvoir en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de l'IME ;</li> <li>- informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant ;</li> <li>- mettre en œuvre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels mis à disposition par l'ESMS;</li> <li>- assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement notamment en participant aux conseils des maîtres de l'équipe d'école ;</li> <li>- participer avec l'équipe pluridisciplinaire de l'Etablissement Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ;</li> <li>- s'inscrire comme personne ressource auprès des enseignants de l'école.</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	CAPASH, CAPPEI parcours « Enseigner en unité d'enseignement »
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du handicap, de la déficience intellectuelle et de son impact sur les apprentissages.</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017).</li> <li>- Connaissance du système éducatif.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une expérience pédagogique en ASH reconnue ;</li> <li>- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ;</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;</li> <li>- Etre capable de s'adapter, d'être autonome ;</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ;</li> <li>- Maîtriser des outils informatiques ;</li> <li>- Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux et bénéfices des UEE.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut du poste : enseignant.e spécialisé.e du premier degré</li> <li>- Modalités de service : <b>l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</b></li> </ul>
<b>Éléments de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement selon le grade et l'échelon</li> <li>- Indemnité de maître spécialisé (408)</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau.
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>La demande doit être faite via le serveur SIAM</b></p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Clisson M.Françoise, IEN ASH.</u></p> <p><b>Une fiche de confirmation de vœu est à transmettre par courriel au service des emplois et des écoles : <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le 27 mars 2018</b></p>

L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPA-SH ou du CAPPEI.  
L'enseignant. E s'engagera à suivre le parcours de formation : « enseigner en unité d'enseignement ».  
Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.



**CONFIRMATION DE CANDIDATURE  
POSTE A SUJETION SPECIALE**

Document à retourner par courriel à : [s3e-79@ac-poitiers.fr](mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr) pour le 27 mars 2018

Nom :

Prénom :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et exigences du poste correspondant à la fiche de poste de :

**Enseignant en UEE IME  
(Annexe : 15)**

Date :

Signature :

**FICHE DE POSTE**  
**Remplaçant soutien aux équipes pour la gestion des situations particulières d'écoles**

Annexe 16

<b>Etablissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplaçant rattaché à l'école maternelle J. Ferry de Niort ;</li> <li>- Remplaçant rattaché à l'école primaire de Fors ;</li> <li>- Remplaçant rattaché à l'école primaire de Louzy ;</li> <li>- remplaçant rattaché à l'école primaire de St Pardoux.</li> </ul>
<b>Profil des postes de CPD</b>	<p>Le professeur des écoles nommé sur ce poste de remplacement interviendra en soutien, à la demande du DASEN, pour accompagner les équipes dans la gestion de situations complexes et la gestion d'élèves avec une attention portée aux petites écoles de moins de trois classes.</p> <p>Son intervention est ponctuelle, limitée, temporaire et doit permettre d'envisager des solutions pérennes. Il pourra prendre en charge toute ou partie d'une classe.</p> <p>En dehors des interventions ciblées de soutien, le professeur des écoles assurera un service de remplacement.</p> <p>Dans le cas où un titulaire remplaçant n'a pas à assurer de remplacement pendant une période déterminée, il doit se rendre obligatoirement dans son école de rattachement. Il est alors chargé de l'aide pédagogique aux équipes éducatives.</p> <p>Cette mission conduit à accepter les remplacements dans des écoles présentant une organisation quotidienne ou hebdomadaire spécifique.</p>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maîtriser les compétences du référentiel professeur des écoles pour enseigner dans les différents cycles de l'école primaire..</li> <li>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie,</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Statut du poste : Professeur des écoles</li> <li>➤ Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</li> </ul>
<b>Personne à contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echange avec l'IENA</li> </ul>
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>La demande doit être faite via le serveur SIAM</b></p> <p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement <u>après avoir pris contact avec Mme Séchet Yolande , IENA.</u></p> <p><b>Une fiche de confirmation de voeu est à transmettre par courriel au service des emplois et des écoles : <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le 27 mars 2018</b></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif.</p>

**CONFIRMATION DE CANDIDATURE  
POSTE A SUJETION SPECIALE**

Document à retourner par courriel à : [s3e-79@ac-poitiers.fr](mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr) pour le 27 mars 2018

Nom :

Prénom :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et exigences du poste correspondant à la fiche de poste de :

**Remplaçant soutien aux équipes pour la gestion des situations particulières d'écoles**

**(Annexe : 16)**

Date :

Signature :

**FICHE DE POSTE**  
**Enseignant référent**

Annexe 17

<b>Etablissement</b>	- 1 ETP rattaché à l'école E. Pérochon de Niort vacant
<b>Profil du poste</b>	<p>L'enseignant référent est un enseignant spécialisé qui assure la mise en œuvre du projet de scolarisation des élèves handicapés. En ce sens, c'est un acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.</p> <p>Le secteur d'intervention est défini par l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale. Ce secteur comprend des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont rattachés, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.</p> <p>Les enseignants référents sont affectés dans l'un des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN ASH.</p>
<b>Missions</b>	<p>Sur son secteur d'intervention respectif, l'enseignant référent exerce les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accueil et information de l'élève ou de ses parents ou de son représentant légal lors de l'inscription de l'élève dans une école ou un établissement scolaire ou une unité d'enseignement ;</li> <li>• un pilotage des équipes de suivi de la scolarisation. A ce titre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est référent,</li> <li>- être le garant de la continuité du parcours de l'élève par la permanence de ses relations avec les élèves ou leurs parents ou leur représentant légal, ainsi qu'avec les équipes de suivi de scolarisation successives et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison départementale des Personnes handicapées tout au long du parcours de formation de l'élève,</li> <li>- favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation,</li> <li>- tenir à jour les dossiers des élèves et effectuer des comptes rendus écrits des échanges, propositions et débats se tenant au sein des équipes de suivi de scolarisation pour transmission à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation,</li> <li>- assurer l'information de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation pour tout ce qui concerne l'évaluation des besoins et compétences de l'enfant en milieu scolaire et pour toute difficulté de nature à compromettre la poursuite du projet personnalisé de scolarisation ou pour toute révision d'orientation.</li> </ul> </li> </ul> <p>De plus, il. elle tient régulièrement informé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré ayant la responsabilité des écoles scolarisant les élèves dont il assure le suivi du PPS, les directeurs des écoles de référence de ces élèves</li> <li>- les chefs d'établissement de son secteur scolarisant des élèves dont il assure le suivi du PPS, les chefs d'établissement de référence de ces élèves.</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	- Sans objet
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du développement d'un jeune enfant</li> <li>- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles</li> <li>- Connaissance du système éducatif</li> <li>- Connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés</li> </ul>

<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de travailler en partenariat et en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité de l'enseignant référent. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
<b>Eléments de rémunération</b>	- Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité d'enseignant référent (ind 1995) + indemnité de fonctions particulières (408 – versement en lien avec la détention du CAPA-SH)
<b>Personne à contacter</b>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b></p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et le 4 avril 2018.</b></p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la détention du CAPA-SH.</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Animateur du dispositif ECORCE**

Annexe 18

<b>Etablissement</b>	- 1 ETP rattaché à la DSDEN de Niort.
<b>Profil du poste</b>	Le professeur des écoles est mis à disposition du conseil départemental des Deux-Sèvres, pour exercer les fonctions d'animateur du dispositif Ecorce, dispositif d'éducation à la biodiversité.
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ assurer la coordination avec les équipes de circonscriptions du premier degré et les chefs d'établissement et les collègues ;</li> <li>➤ favoriser l'inscription du projet biodiversité dans les projets d'école et les établissements, en développant une approche pluridisciplinaire et des actions communes ;</li> <li>➤ développer l'inscription du programme ECORCE dans une politique de réseau (ECLORE) et une démarche E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) ;</li> <li>➤ développer l'accompagnement pédagogique, produire des outils ;</li> <li>➤ organiser, coordonner la formation des enseignants ;</li> <li>➤ organiser la formation des intervenants en lien avec l'IFREE et la régie des pôles « science et nature ».</li> </ul>
<b>Diplôme requis</b>	- Sans objet
<b>Connaissances requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance des compétences requises dans le domaine de l'enseignement scientifique et de l'EDD ;</li> <li>➤ Bonne connaissance du partenariat local dans le domaine de la culture scientifique et de l'EDD.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etre capable de travailler en partenariat et en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ;</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;</li> <li>➤ Maîtriser l'outil informatique (open office, Air délib, Grand Angle, messagerie électronique) ;</li> <li>➤ Connaître l'environnement administratif ;</li> <li>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>Conditions particulières d'exercice</b>	- Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction
<b>Éléments de rémunération</b>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<b>Personne à contacter</b>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<p><b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement (N°873)</b></p> <p>Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement au service des emplois et des enseignants des écoles <a href="mailto:s3e-79@ac-poitiers.fr">s3e-79@ac-poitiers.fr</a> pour le <b>27 mars 2018.</b>, une lettre de motivation et un CV.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p style="text-align: center;"><b>La commission se réunira entre le 28 mars et le 4 avril 2018.</b></p> <p>L'affectation se fera à titre provisoire.</p>

**FICHE DE POSTE**  
**Conseiller pédagogique de circonscription**  
**Spécialité - éducation physique et sportive**

**Annexe 19**

<b>Etablissement</b>	- Poste à 100%, Circonscription de Thouars
<b>Profil du poste de coordonnateur</b>	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant, une enseignante maître formateur qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes.</p> <p>Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <p>Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1er degré, il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.</p> <p>Il a pour mission le suivi et l'accompagnement des enseignants de la circonscription, prioritairement ceux qui entrent dans le métier, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.</p> <p>Il est également assistant, assistante de prévention pour la circonscription et participe activement à ce titre au suivi des DUER et à la mise en œuvre des orientations départementales dans le cadre de la santé et sécurité au travail.</p>
<b>Missions pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription.</li> <li>- Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales.</li> <li>- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations de circonscription.</li> <li>- Former, accompagner, conseiller et évaluer.</li> <li>- Former et suivre les enseignants stagiaires.</li> <li>- Former et accompagner les néo-titulaires.</li> <li>- Contribuer à la formation continue et initiale dans le cadre des animations pédagogiques et du plan départemental de formation.</li> <li>- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'écoles ou de classes.</li> <li>- Impulser les actions inter-degrés, y participer.</li> <li>- Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves.</li> <li>- Représenter l'Inspecteur de l'Éducation Nationale à sa demande.</li> <li>- Participer, à la demande de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, à des conseils des maîtres, à des réunions d'équipes éducatives, à des conseils école/collège.</li> <li>- Participer aux jurys d'examens et concours.</li> <li>- Actualiser ses connaissances pédagogiques et réglementaires.</li> <li>- Apporter son expertise aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels.</li> </ul>

	- Accompagner les actions des intervenants extérieurs (qualifications, agréments...) notamment celles des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
<b>Quotité de service</b>	- Temps plein
<b>Connaissances requises</b>	- Connaissance du développement d'un jeune enfant - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif - Connaissance de la réglementation concernant les installations sportives, les activités sportives
<b>Compétences attendues</b>	- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité - Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions
<b>Conditions particulières</b>	- Statut du poste : Détenteur du CAFIPEMF option EPS - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction
<b>Éléments de rémunération</b>	- Traitement selon le grade et l'échelon + 27 points de NBI
<b>Personne à contacter</b>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau
<b>Modalités de candidature</b>	<b>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</b> Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation à s3e-79@ac-poitiers.fr pour le <b>27 mars 2018</b> . Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN. <b>Cette commission se tiendra entre le 28 mars et le 4 avril 2018</b>